

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Gagnon Simon

<https://www.cadre21.org/membres/4dc1f8fa9185de6654b14f66>

Date d'obtention : 2022-11-07 16:25:09

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de bien guider son intervention avec l'amorce, la nature, l'intentions et l'étendue et le types d'implication de l'élève. Comme les ordres à suivre, victime, témoin et instigateur. Nous devons rapidement déterminer l'ampleur de la situation. Est-ce un geste impulsif ou mal veillant. Ce qui va nous permette de cibler notre façon d'intervenir. Cela nous permet de mieux travailler avec les policiers au besoin.

En suivant bien sûr les 7 étapes de la méthode d'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

out d'abord, quand une photo est envoyée à quelqu'un d'autre et peut devenir virale, il est important de rencontrer tous ceux qui pourraient l'avoir en leurs possessions. Il faut s'assurer, à l'aide du protocole sexto, de recueillir toutes les informations possibles, afin de traiter de la meilleure façon possible le sujet. Il y a plusieurs étapes, avant de se rendre au policier et de leur remettre le dossier. Bien important aussi, de s'assurer que le dossier, peut être pris entre nos mains, car parfois, il ce peut que les policiers le prennent directement. En suivant le protocole, vous êtes assuré que tout sera fait dans les règles de l'art.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La suppression des fichiers, des images et des video car il faut vraiment s'assurer que plus personnes ne les ont en ca possession. Cela peut demander plusieurs vérifications et de rencontre.